



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2026 DAE 114 – Budget participatif parisien – Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Ville de Paris bénéficie d'un dynamisme exceptionnel en matière de création d'entreprises. Depuis plus de 10 ans, elle s'est efforcée de mettre en place un écosystème favorable à la création d'activité, à l'émergence d'innovations et au changement d'échelle de projets économiques porteurs. Elle a souhaité en particulier concentrer sa politique d'accompagnement sur les entrepreneuses et entrepreneurs qui œuvrent en faveur de la résilience du territoire, d'une économie locale souveraine, de la réduction des externalités environnementales négatives, et de la recherche d'un impact social positif.

Cette ambition se traduit notamment dans le soutien aux acteurs de l'économie circulaire. En développant des boucles locales de réemploi, ces derniers contribuent à réduire la production de déchets tout en renforçant l'autonomie et l'économie du territoire. Ils permettent ainsi de sourcer localement des matières premières secondaires, de favoriser une économie manufacturière, de préserver des savoir-faire menacés d'exportation et de créer des emplois locaux, durables et non délocalisables. Ils concourent ainsi au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, ainsi qu'au Plan Climat de la Ville, par la relocalisation d'activités productives à moindre impact carbone sur le territoire parisien. Enfin, ils garantissent souvent aux Parisiennes et aux Parisiens un accès de proximité à des biens de première nécessité, de seconde main, ou encore en économie de la fonctionnalité, à prix abordables.

Dégageant structurellement des marges faibles, les acteurs de l'économie circulaire et solidaire pâtissent du manque de lucrativité au cœur même de leurs modèles pour financer les développements – professionnalisation, modernisation ou essaimage – pourtant indispensables à la croissance de leur impact sociétal. Pour soutenir leur expansion et les externalités socio-écologiques positives qui en découlent, la Ville choisit de les subventionner. En ciblant l'amorçage de leurs nouveaux projets, les investissements nécessaires à leur changement d'échelle ou le financement des têtes de réseau qui accompagnent leur développement.

Convaincu.es par les vertus de leurs modèles, les Parisiennes et les Parisiens se sont d'ailleurs mobilisé.es en leur faveur à de nombreuses reprises à travers leurs votes au Budget Participatif : en atteste, à l'échelle du 9e arrondissement, le projet

« Diversifier les commerces dans le quartier de Pigalle » lauréat de l'édition 2022, en 2024 le projet « Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets » à l'échelle du 11e arrondissement, ainsi que plusieurs projets lauréats de l'édition 2025 dans les 11e, 16e et 18e arrondissements, respectivement « La culture pour tous dans le 11e arrondissement », « Réhabilitation de la Ressourcerie d'Apprentis d'Auteuil » ainsi qu'« Equiper les associations pour un 18e solidaire ».

Cette délibération propose ainsi de subventionner dix projets d'économie circulaire, dont cinq dans le cadre des enveloppes du Budget Participatif citées ci-dessus.

L'association Zézenne (11e), créée en 2021, a pour objet de promouvoir un mode de vie et de consommation plus durable en développant le prêt d'objets comme alternative à l'achat. A cette fin, elle a ouvert en 2022 une bibliothèque d'objets, la Resserre, qui prête à ses adhérents des objets d'utilisation trop ponctuelle pour nécessiter un achat : raquettes, perceuse, diable, etc. Les objets prêtés proviennent de dons ou ont été achetés par l'association, en priorité en seconde main. Un système de cotisation à l'année permet aux adhérents de réserver un objet via le catalogue en ligne de l'association, puis de venir le récupérer dans l'un des deux points de retrait aujourd'hui en place : la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 11e et la Maison du Zéro Déchet (12e). L'association Zézenne organise également des ateliers de sensibilisation à la consommation responsable auprès du grand public.

L'association souhaite acheter du matériel afin de renouveler son catalogue et de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices, dans la perspective d'atteindre la masse critique d'adhérents nécessaire à son équilibre économique, qu'elle estime à 200.

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 6.000 euros à l'association pour l'année 2026 au titre du projet « La culture pour tous dans le 11e arrondissement », lauréat de l'édition 2025 du budget participatif dans l'arrondissement susmentionné, et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

L'association Les Augures (20e), créée en 2021, accompagne les organisations culturelles dans la réduction de leurs déchets et l'éco-conception de leurs scénographies. Elle contribue au développement et à l'adoption de solutions concrètes d'économie circulaire dans un domaine qui se caractérise par la courte durée de vie des matériaux utilisés pour les décors et un recours au neuf encore largement répandu. Depuis 2022, elle anime l'Augures Lab Scénogrrrrraphie, récemment renommé Augures Lab Culturrre Circulaire, un réseau francilien de portée nationale d'institutions culturelles et de professionnels du secteur qui travaillent en groupes de recherche-actions (production de guides et d'outils) sur des enjeux d'économie circulaire, et notamment au développement de l'éco-scénographie pour les arts visuels et arts vivants. Depuis début 2024, elle alimente une plateforme numérique, l'écothèque, référençant bonnes pratiques, apporteurs de solutions et matériaux en matière d'éco-conception, qui comptabilise 35 000 visiteurs uniques depuis sa mise en ligne. Avec 73 adhérents en 2024, à 55% parisiens, elle est une boîte à outils et expertises reconnue qui compte parmi ses adhérents des institutions notoires du secteur culturel : musées (Quai Branly,

Louvre, Orsay, Musée National d'histoire naturelle), BNF, Comédie Française, Palais de Tokyo etc.

L'association souhaite en 2026 poursuivre les actions qu'elle mène avec l'Augures Lab Culturrrre Circulaire (animation de réseau, production de livrables, développement de l'écothèque), et sollicite à ce titre une subvention de la Ville de Paris.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à l'association pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

L'association **La Bricollette** (18e) a débuté ses activités de réemploi solidaire au cœur des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) en 2018, en s'appuyant d'abord sur un dispositif mobile. En 2020, elle ouvre « le Poulpe », une ressourcerie généraliste de 700 m², située rue d'Oran, dans le quartier de la Goutte d'Or (18e). En 2024 elle a collecté 116 tonnes d'objets, dont 61% ont été réemployées. Le café solidaire de la ressourcerie propose des activités de sensibilisation (428 ateliers en 2024), une programmation artistique locale, ainsi que des services de proximité (livraison AMAP). L'association poursuit ses activités hors les murs, dans d'autres QPV parisiens (18e et 19e) et en Île-de-France, grâce à sa ressourcerie mobile « la Bricollette Ambulante », qui s'installe au pied des résidences de bailleurs sociaux partenaires (Paris Habitat, Elogie Siemp, RIVP : 46 ateliers en 2024 et 1 567 participant.es). L'équipe du Poulpe organise également chaque semaine un vestiaire solidaire (3 112 bénéficiaires en 2024). Ce sont 10 ETP salariés et 126 bénévoles qui contribuent au dynamisme de cette association.

L'association souhaite en 2026 remettre en état le véhicule de la Bricollette Ambulante et acquérir un nouveau chapiteau, acheter des équipements logistiques pour faire face à l'augmentation des flux de gisements (balances, chariots, matériel informatique). Enfin, elle souhaite installer une cuisine professionnelle dans son local afin de proposer une offre de cuisine antigaspi à ses usagers, en utilisant notamment des invendus de leurs partenaires du 18e arrondissement. La Bricollette sollicite une subvention de la Ville de Paris pour l'acquisition de ces équipements qui lui permettront de développer son activité et de proposer une nouvelle offre de restauration solidaire (coût d'investissement global : 110.000 euros).

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 90.000 euros à l'association pour l'année 2026 au titre du projet « Equiper les associations pour un 18e solidaire », lauréat de l'édition 2025 du budget participatif dans l'arrondissement susmentionné, et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

La **FET'A** (11e) est une association créée en 2025 qui prévoit d'ouvrir en novembre prochain une recyclerie spécialisée dans l'univers de la fête et de la créativité, au 9 boulevard Marguerite de Rochechouart (9e), dans un local de 240m² propriété de la SEM Paris Commerces. En juillet 2024, la Ville a signé une convention afférente à une subvention d'investissement de 1.950.000 euros avec la SEM Paris Commerces (2024 DAE 12) pour co-financer l'acquisition du local commercial en question et les travaux de rénovation nécessaires, permettant à Paris Commerces d'équilibrer son opération, tout en consentant un rabais de loyer indispensable au preneur, pour 15 ans. Ces investissements ont été financés dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Diversifier les commerces dans le quartier

de Pigalle » lauréat de l'édition 2022 du budget participatif dans le 9e arrondissement. Le projet de la FET'A a ensuite été sélectionné suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2025.

Dans sa future recyclerie, l'association collectera et proposera à la vente des costumes, des éléments de décoration festifs, des accessoires, du petit matériel son et vidéo ou encore des loisirs créatifs. Elle accueillera dans ses locaux un café associatif et proposera une programmation d'ateliers de couture payants, ainsi que des ateliers gratuits animés par ses bénévoles tels que des « Repair Café » ou des ateliers de récup' créative. La FET'A proposera également une offre de location de costumes et de vaisselle à destination, notamment, des entreprises et mènera des activités hors les murs (ventes et costumeries). La première année, la recyclerie ouvrira trois jours par semaine, dont le samedi, et passera à quatre jours d'ouverture dès la deuxième année. Avec le concours de deux emplois à temps pleins créés dès la première année (coordinatrice et valoriste), l'association prévoit de collecter trois tonnes de textiles et d'objets, et 15 tonnes à trois ans pour un chiffre d'affaires de 130.000 euros. Elle projette à travers l'animation de ses 35 ateliers de couture de toucher 180 personnes dès la première année (60 ateliers et 360 personnes à trois ans).

L'association sollicite une subvention de la Ville de Paris afin de réaliser des travaux d'aménagements du local qui lui sera livré nu, ainsi que pour l'acquisition du matériel et des équipements essentiels au bon démarrage de son activité (coût d'investissement global : 82.145 euros).

Je vous propose d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 41.000 euros, au titre du projet lauréat du budget participatif dans le 9e arrondissement susmentionné, et de signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

La **Fondation d'Auteuil** (16e), reconnue d'utilité publique depuis 1929, a pour but d'accueillir, d'éduquer et de former des jeunes gens en difficulté, pour leur permettre de s'insérer dans la société. Elle accompagne chaque année plus de 40 000 jeunes gens à travers la France. Depuis 1992, elle exploite la seule ressourcerie du 16e arrondissement de Paris, dans un local de 637m² qu'elle loue à une SCI, dont la Fondation est copropriétaire à 50%. En 2025, la ressourcerie a collecté 313 tonnes de gisements, dont elle a réemployé 30% via sa boutique, pour un chiffre d'affaires global de deux millions d'euros, avec le concours de 12 salariés et 210 bénévoles. Contrainte par des surfaces commerciales et des zones de tri exigües, la ressourcerie poursuit depuis 2024 un projet pluriannuel de rénovation et d'agrandissement de ses ateliers et de sa boutique, qui permettra d'augmenter la surface commerciale de 50%. Elle vise ainsi une amélioration de son taux de réemploi pour atteindre 40 à 50%, soit 30 tonnes de plus réemployées par an, et une augmentation de son chiffre d'affaires de ventes de 30 à 40%.

La première phase des travaux, démarrée en 2024, consistait en l'aménagement d'un nouvel entrepôt logistique à Sartrouville, pour lequel la Ville de Paris a accordé une subvention de 10.000 euros (2024 DAE 87), sur un budget total de 177.000 euros. La seconde phase de travaux concerne le réaménagement complet des boutiques de la ressourcerie et de son sous-sol, pour un budget de 1.904.000 euros, pour lequel une subvention de 50.000 euros de la Ville a été octroyée en 2025 (2025 DAE 174). Cette phase comprend : la dépollution et la réhabilitation du sous-sol, la création d'une réserve tampon, la création d'un monte-charge plus grand, la transformation des espaces de tri et des boutiques thématiques. Une modification de la conduite du projet a entraîné un report du démarrage de ces

travaux en 2026. Lauréate du budget participatif en 2025, la Fondation sollicite une subvention d'investissement complémentaire, à hauteur de la totalité de l'enveloppe votée, soit 850.000 euros, afin de financer la seconde phase des travaux.

Je vous propose d'attribuer à la Fondation une subvention d'investissement de 850.000 euros, au titre du projet « Réhabilitation de la Ressourcerie d'Apprentis d'Auteuil », lauréat de l'édition 2025 du budget participatif dans l'arrondissement susmentionné, et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention signée en 2025, conforme dans ses dispositions essentielles au projet d'avenant joint à la présente délibération.

La SCOP **La Remanufacture** (11e) exploite un atelier de menuiserie au 33 rue de Montreuil, au sein de laquelle elle donne une seconde vie à des gisements de bois collectés à l'échelle du 11e arrondissement en les transformant en aménagement et pièces de mobilier. La Remanufacture a réemployé entre 70 et 100 tonnes de déchets, mobiliers et encombrants, chaque année, ces cinq dernières années. Elle emploie six salarié.es. Lauréate du budget participatif dans le 11e arrondissement, la Remanufacture a pour projet d'aménager une partie de ses locaux pour accueillir un Fab Lab, ouvert au grand public, juxtaposé à son atelier de menuiserie, qui permettra d'accueillir le grand public pour l'apprentissage et la pratique encadrée des gestes de menuiserie et d'ébénisterie, uniquement à partir de matériaux de réemploi. Le Fab Lab proposera à la location des outils et petits appareils électroportatifs à prix symbolique pour la journée, de la vente de bois massif réemployé, de la mise à disposition gratuite de chutes de bois et meubles à rénover, ainsi que de la mise au format et des petites opérations de menuiserie. À horizon deux ans après l'ouverture du Fab Lab, la structure ambitionne d'avoir réemployé entre 200 et 300 tonnes de mobilier.

La mise en œuvre de ce projet implique : le réaménagement d'un espace actuellement dédié au stockage pour accueillir le public (les gisements étant relocalisés à compter de mai 2026 dans un entrepôt situé à Champigny-sur-Marne (94)), l'acquisition d'un deuxième véhicule utilitaire électrique afin d'assurer la logistique entre les différents sites et l'achat de nouvelles machines (scie à panneau, scie circulaire-toupie, dégauchisseuse-raboteuse). La Remanufacture souhaite également réaliser des travaux de mise en conformité de son atelier, notamment en matière de qualité de l'air (aspiration des copeaux de bois et système de filtration de l'air). Le coût global de ces investissements est évalué à 233.000 euros. L'ouverture du Fab Lab est prévue au dernier trimestre 2026.

Je vous propose d'attribuer à la Remanufacture une subvention d'investissement de 96.000 euros au titre du projet « Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets », lauréat du budget participatif 2024 dans l'arrondissement susmentionné, et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

L'association **La Ressourcerie Créative**, née en 2015 aux « Grands Voisins », est installée depuis 2020 dans une galerie commerciale du 14e arrondissement, au 95 avenue du Général Leclerc. Au sein de sa ressourcerie généraliste, l'association collecte, valorise et revend à tarifs solidaires des biens de seconde main à l'aide d'une équipe de 13 ETP, cinq volontaires en service civique et plus de 110 bénévoles. En 2025, la ressourcerie a collecté 346 tonnes d'objets (35% de plus qu'en 2024) dont 58% ont pu être réemployés, pour un chiffre d'affaires dépassant les 700.000 euros (+8,8% par rapport à 2024). La ressourcerie propose également

des ateliers créatifs axés sur l'*upcycling* et la valorisation par le réemploi à destination de leurs bénévoles, des usagers et des scolaires du quartier de la Porte d'Orléans/Alésia.

La ressourcerie loue trois locaux : un local principal de 325m² où est située la ressourcerie et un autre de 120m² où elle tient ses ateliers créatifs et occupe ses bureaux administratifs. La galerie commerciale est actuellement menacée de fermeture administrative : il est requis de l'ensemble des commerçants de se mettre en conformité avec les normes de sécurité incendie. Le coût total des investissements pour la mise en conformité des 445m² exploités par l'association est estimé à 20.980 euros.

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement de 10.000 euros à l'association pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

Sneak'CoeurZ (93) est une association qui gère un atelier chantier d'insertion en Seine-Saint-Denis, spécialisé dans la collecte, le tri, et le reconditionnement de baskets usagées. Son activité vise à diminuer l'impact environnemental lié à la production de nouvelles baskets et à rendre les baskets de qualité accessibles à tous (elles sont revendues en moyenne à 30 euros, ou redistribuées gratuitement à des personnes précaires). Sneak'CoeurZ dispose d'une boutique et d'un atelier à Champs-sur-Marne (77), ainsi que d'une boutique parisienne, rue de Charonne dans le 11^e arrondissement, ouverte en juin 2025. Avec ses 20 salariés en insertion et ses cinq salariés permanents, l'association a collecté 30 000 paires de baskets en 2025, dont la moitié a pu être reconditionnée, et 2 000 paires revendues, dont plus de 90% au sein de sa boutique parisienne. En 2026, des travaux d'agrandissement de son atelier sont prévus à Champs-sur-Marne pour permettre d'augmenter les gisements traités et d'accompagner l'ouverture récente d'une boutique en ligne. Ces efforts devraient permettre à l'activité parisienne de se développer. Sneak'CoeurZ espère ainsi, en 2026, accueillir 3 000 clients dans sa boutique et collecter 16 000 paires de baskets à Paris, notamment grâce à l'installation de 20 boîtes de collectes au sein d'établissements scolaires et de ressourceries, ainsi que la création d'une quinzaine de nouveaux partenariats pour les gisements et les débouchés. Elle prévoit également de mener 45 actions de sensibilisation pour toucher environ 1 000 personnes. Sneak'CoeurZ sollicite une subvention de fonctionnement pour financer le développement de son activité parisienne.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15.000 euros à l'association pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

L'association **Une Autre Mode Est Possible** (14e), créée en 2017, a pour objet de fédérer les entrepreneurs, acteurs indépendants, et designers textile, au service de la transition écologique, de l'économie circulaire et de la cohésion sociale dans le textile. Depuis 2022, UAMEP organise annuellement la Semaine des autres modes (SDAM), et depuis 2025 le Festival des réparations, événements de sensibilisation à la mode responsable structurés autour d'ateliers, défilés, conférences, tables rondes, etc., et qui rassemblent chaque année environ 2 000 personnes (plus de 1 000 pour la SDAM et 500 pour le Festival). En octobre 2025, l'association a ouvert dans le 11e un lieu de 49m², au 44 rue Saint-Sabin, appelé la Maison des autres

modes (MADAM), qu'elle conçoit comme un showroom pour les créatrices et créateurs indépendants, un pôle de réparation et de sensibilisation pour les citoyens (ateliers DIY, teinture végétale, broderie, etc.), une friperie et recyclerie avec une dominante grande taille (Granny +), et un lieu d'événements et de rencontres pour l'écosystème de la mode engagée et le grand public. De novembre à décembre 2025, 12 événements (rencontres, tables rondes) y ont été organisés et 11 ateliers de réparations ont été proposés. En 2026, UAMEP a organisé le Festival des réparations dans le 11e arrondissement en juin, et organisera en octobre La Semaine des Autres Modes. Par ailleurs, l'association projette d'animer une centaine d'ateliers sur l'année au sein de la MADAM et d'embaucher son premier salarié. UAMEP affiche l'objectif de sensibiliser 10 000 personnes et d'éviter 25 tonnes de déchets textiles en 2026.

Afin de financer ces actions, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris. Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 55.000 euros à l'association pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

L'entreprise de l'ESS **United Repair Centre (URC) France**, filiale de URC International, créée en novembre 2025, s'est installée en février 2026 à la manufacture textile circulaire Berlier (13e) pour y démarrer une activité de réparation textile semi-industrielle à destination des marques de vêtements (Salomon, Patagonia, Levi's, Tommy Hilfiger, Decathlon), sur une surface de 234m². Elle a également lancé la Repair Academy dédiée à la formation à la réparation textile d'un public éloigné de l'emploi en partenariat avec Fashion Green Hub, structure fédératrice du secteur de la mode responsable et déjà présente sur le site de Berlier. Le financement de cette action est en partie assuré par l'éco-organisme Refashion. Enfin, URC France prévoit de réaliser des actions de sensibilisation (ateliers, visites, interventions) à destination du grand public, des jeunes en formation et des acteurs du secteur de la mode. L'activité parisienne de URC France doit permettre la création de 10 emplois de couturier.es et de cinq fonctions supports en deux ans, ainsi que la formation de 30 personnes par an à la réparation textile. URC France espère traiter huit tonnes de textile par an et atteindre 200.000 euros de chiffre d'affaires dès 2026 avec 7 200 réparations réalisées de février à décembre. United Repair Centre France sollicite une subvention de fonctionnement de la Ville de Paris afin de l'aider à équilibrer sa première année d'exploitation.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40.000 euros à l'entreprise pour l'année 2026 et de m'autoriser à signer une convention conforme dans ses dispositions essentielles au projet de convention joint à la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris